

Responsabilité de l'élève au cours de l'entraînement

(Version 1.1 du 11.05.2020)

Tout élève qui participe à un entraînement assume les responsabilités suivantes.

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées, notamment les règles particulières décrites ici.
- Les consignes de l'instructeur doivent être respectées.
- Rester chez soi en cas de symptômes.
- La réduction de la distance de 2 m n'est autorisée que dans les cas suivants:
 - Réglage du matériel.
 - Transport entre le terrain d'atterrissage et le terrain de décollage¹.
 - Contrôle des préparatifs au décollage par l'instructeur de vol libre.
- Les règles suivantes s'appliquent pour ces exceptions:
 - Porter un masque.
 - Se désinfecter ou laver les mains.
 - Ne pas prolonger inutilement la durée de cette activité.
- Les vols en biplace sont autorisés si les deux personnes vivent au sein du même foyer.
- Effectuer le trajet seul et de préférence dans son propre véhicule. N'arriver que 15 minutes maximum avant le début de l'entraînement. Repartir dès la fin de l'entraînement.
- Emporter avec soi un masque et une petite bouteille de désinfectant. Chaque élève connaît les mesures d'hygiène et sait utiliser son masque de protection.
- Réduire au minimum le prêt de matériel. Contacter l'instructeur au préalable.
- Rester en contact radio permanent.
- Ne pas échanger d'objets avec les autres élèves.
- Emporter soi-même toutes ses provisions.
- Toucher le moins d'objets possible.
- Jeter ses déchets chez soi.
- En cas d'apparition de symptômes après l'entraînement, aussitôt contacter l'instructeur.

¹ Remontées mécaniques: conformément aux règles de l'exploitant. Minibus: toujours 5 personnes maximum. Toujours laisser un siège ou l'espace libre correspondant entre les passagers, qui ne doivent pas être assis les uns derrière les autres. Exemple pour trois rangées: 2 personnes, 1 personne, 2 personnes (chauffeur incl.).

Tout élève qui ne respecte pas ces règles sera exclu de l'entraînement.